



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Restructuration

Question écrite n° 45451

### Texte de la question

M. Bernard de Froment remercie M. le ministre de la défense de sa réponse à la question écrite n° 39964, parue au Journal officiel du 14 octobre 1996, concernant les effectifs civils et militaires présents à Paris et en région parisienne et leur répartition entre les trois années. Il prend acte à la fois du total des effectifs en cause (43 127 agents) et de la liste des unités et établissements qui seront dissous, reorganisés ou transférés durant la période 1997-1999. Au-delà des informations fournies, il souhaiterait connaître combien d'emplois seront transférés dans chacune des communes qui bénéficieront des délocalisations annoncées dans la réponse ministérielle. Il lui demande, par ailleurs, si des projets de délocalisations plus massives sont actuellement en instance, sachant que les délocalisations les plus aisées à mettre en œuvre sont celles qui concernent les personnels militaires plutôt que les personnels civils, dont les mutations géographiques induisent des difficultés importantes. Il s'interroge enfin sur l'utilité de maintenir à Paris les états-majors militaires.

### Texte de la réponse

Les différents points évoqués par l'honorable parlementaire appellent les réponses suivantes : 1. Les effectifs concernés par les mesures de délocalisation des unités et des établissements durant la période 1997-1999 font l'objet du tableau ci-après : (Voir tableau dans J.O. correspondant.) 2. Trois autres transferts significatifs hors de Paris ont été arrêtés par le ministre de la défense. Il s'agit de la direction centrale du service de santé des armées et de l'établissement du génie de Paris qui s'installeront à Vincennes. La ville de Tours accueillera, quant à elle, le service informatique du commissariat de l'air. 3. La recherche d'une meilleure efficacité des états-majors a conduit les autorités militaires à s'intéresser, depuis de nombreuses années, non seulement à leur organisation interne, mais également au bien-fondé de leur implantation géographique. Il s'agit en effet de tirer le meilleur parti des infrastructures existantes et des ressources en personnel, de chercher à améliorer les conditions de vie de chacun, mais aussi de profiter des progrès en matière de communication qui permettent à des organismes non regroupés d'œuvrer de concert sans difficultés. Dans ce cadre, plusieurs commandements et directions organiques ont fait l'objet de déplacement vers la province. On peut citer, à titre d'exemples, les transferts du commandement des formations de l'armée de terre à Tours, du centre informatique du commissariat de la marine nationale à Toulon et du centre de documentation de l'armement à Angoulême. Le maintien des états-majors centraux à Paris ou dans la région parisienne répond à une nécessité, pour les chefs d'état-major et leurs collaborateurs, d'entrer facilement en contact les uns avec les autres et d'être au plus près des autorités politiques dont ils dépendent. Il convient de souligner que ces organismes centraux ne représentent en volume qu'une faible part des effectifs totaux des états-majors dans la mesure où la majorité des états-majors opérationnels, dédiés au commandement direct et à la conduite des forces, sont installés en province.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Froment Bernard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45451

**Rubrique** : Armee

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 novembre 1996, page 6081

**Réponse publiée le** : 27 janvier 1997, page 384